

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÈTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCCQ
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02743-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 27	N° 19 / 4-5 Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 → adopté à l'unanimité

RIFSEEP – Modification de l'IFSE

Vu la délibération du 16 décembre 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP,

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2018 portant application du nouveau régime indemnitaire pour le cadre d'emploi d'Educateur de jeunes enfants,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2020,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération du 16 décembre 2019 afin de prendre en compte l'arrêté ministériel précédemment cité,

Considérant le recrutement d'un Educateur de jeunes enfants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création un groupe « Educateur de jeunes enfants » - dans le groupe 3
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

